



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Volet Energie

Année 2025

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'installation d'éclairage LEDS rue Jules Ferry (RD8) et au niveau du parking des écoles du centre, dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager et de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre et de leurs parvis, pour un montant de travaux estimé à 53 738,00 € HT,

Considérant que le projet est conforme à la notice de présentation du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet « Energie » - programmation 2025,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 20 février 2025.

Article 2 : Pour le projet d'installation d'éclairage LEDS rue Jules Ferry (RD8) et au niveau du parking des écoles du centre, dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager et de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre et de leurs parvis, une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet « Energie » pour l'année 2025 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

-Coût estimé des travaux	: 53 738,00 € HT
-Taux de subvention	: 50% (plafond : 25 000 €)
-Subvention attendue	: 25 000 €
-Autofinancement de la commune	: 28 738,00 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 3 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 4 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 04 mars 2025

Le Maire,
Alain MENSION